



DELIBERATION N° 2026-022

Objet : Convention avec le Conseil Départemental de la Loire pour l'installation d'appareillage de mesure sur ouvrages d'arts départementaux

Le 23 juin 2026 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu

sous la Présidence du Président, Monsieur Patrice PAVET

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Dominique PALLUET, Patrice PAVET, Christine GASDON (suppl.), Colette LEBEAU (suppl.), Jean-Denis AZNAR, Fabrice DEJOUX, Benoît VIOLET, Patrice AUFRANT, Sylviane TERNISIEN, Christophe MALLAT, Maryse POPELIN (suppl.).

Absents excusés : Gérard SIMOND, René VALORGE, Jérôme VIODRIN, Michel LAMARQUE, Hervé LOMBARD, Jean-Michel MOREY, Charles VERNAY.

Absent avec pouvoir : Rémy FRUCTUS (pouvoir à Fabrice DEJOUX)

Secrétariat assuré par : Colette LEBEAU

Le président expose :

Le SYMISOA souhaite installer des appareils de mesure pour suivre le débit et la température du Jarnossin, sur le pont de la RD49 entre Coutouvre et Boyer (lieu-dit « le Pont »). Dans un 1^{er} temps, une échelle limnimétrique va être fixée. A termes, d'autres appareils pourraient compléter l'équipement (radar, sonde température, pluviomètre, panneau solaire et centrale d'acquisition de données). Il est nécessaire de signer une convention avec le Département pour qu'il autorise ces travaux.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE de :

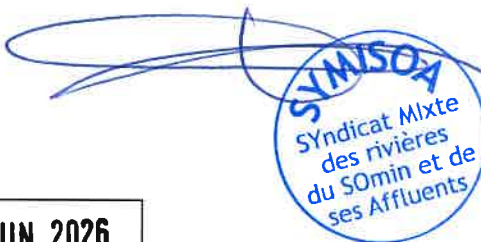
- Approuver la convention à signer avec le Conseil Départemental de la Loire pour l'installation d'appareillage de mesure sur ouvrages d'arts départementaux, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération
- Autoriser le président à signer la convention

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Patrice PAVET

Le secrétaire de séance
Mme Colette LEBEAU



Transmis au représentant de l'Etat le : **29 JUIN 2026**
Publié le : **29 JUIN 2026**